

# Le Conseil régional du district de Nyon est né

**GLAND** Vingt-cinq communes du district unissent leurs forces. L'association supracommunale sera opérationnelle dès le tout début de l'an prochain. Le chef-lieu n'en fait pas partie.

LAURENCE ARTHUR

**H**ier soir est né officiellement le Conseil régional du district de Nyon, lors d'une assemblée constitutive à Gland, sous le patronage du préfet Jean-Claude Christen. Vingt-cinq communes ont adhéré à l'association supracommunale. Cet organe sera opérationnel dès le 1er janvier 2004.

Son comité de direction, présidé par Jean-Pierre Dériaz, a maintenant jusqu'à la fin de l'année pour établir un budget 2004. Les ressources financières calculées sur la base d'une participation de 0,5 point d'impôt par habitant atteignent près de 1 million de francs pour cette première année de fonctionnement. Ce revenu permettra de poursuivre les activités de planification régionale assumées jusqu'à présent par l'ARN (Association pour le développement de la région nyonnaise): plan di-



**Le comité de direction, présidé par Jean-Pierre Dériaz, a jusqu'à la fin de l'année pour établir le budget 2004.**

Georges Meyrat

recteur régional, promotion économique, office de tourisme, transports. L'ARN sera donc dis-

soute le 31 décembre 2003. Patrick Freudiger, son secrétaire et une nouvelle collaboratrice assu-

reront la coordination des études et des activités pour la nouvelle entité.

Sur le plan de la structure politique, le Conseil régional fonctionne sur le même principe qu'une commune. Son comité directeur se réunit une fois tous les quinze jours et présente des projets à la séance du Conseil intercommunal constitué de délégués municipaux. Sur cette représentation municipale, certains élus avaient manifesté leur opposition à ce qu'ils considéraient comme un déficit de démocratie. Ils suggéraient une élection des délégués par les assemblées délibérantes des communes. «Le toilettage juridique est prévu», rappelle Jean-Claude Christen.

Les décisions du Conseil régional sont prises à la double majorité. Les vingt-cinq représentants possèdent une voix pour mille habitants de leur commune, soit un total de 51 voix. Une commune importante, comme Gland,

peut être ainsi minorée. La ville de Nyon a vu dans cette possibilité un obstacle majeur à sa propre adhésion.

Les sept communes «dissidentes» ne seront pas écartées. Elles continueront à verser un pécule légèrement inférieur à celui qu'elles versaient à l'ARN (soit 10 francs par habitant) pour assurer un «service minimum», c'est-à-dire leur participation déjà acquise à certaines infrastructures. L'Office de tourisme, par exemple, financé par l'ARN, continuera de l'être par le Conseil régional et les communes non membres. □

## Communes dissidentes

- ▶ **Ne se sont pas prononcées:** Bassins, Coinsins, Nyon.
- ▶ **Ont refusé:** Chésereux, Crans, Gingins, Mies.